

## ***Charte de bonnes pratiques dans la publicité pour le respect du droit d'auteur et des droits voisins***

### ***Remise du rapport d'activité 2015-2016***

**Le Comité de suivi de la Charte des bonnes pratiques dans la publicité en ligne pour le respect du droit d'auteur et des droits voisins a remis le 24 février 2017 à Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, son rapport d'activité pour 2015-2016.**

Cette Charte, signée le 23 mars 2015, constitue une mesure essentielle du plan d'action du Gouvernement dans la lutte contre le piratage. Elle rassemble les annonceurs, les professionnels de la publicité ainsi que les représentants des ayants droit, dans l'objectif de participer à l'assèchement des ressources provenant de la publicité en ligne au profit des sites spécialisés dans le piratage d'œuvres sur Internet.

Le travail de sensibilisation auprès des acteurs du secteur de la publicité et les mesures prises après les observations du Comité ont permis que désormais la totalité des publicités sur les sites pirates étudiés soit sans aucun lien avec les acteurs français de la publicité.

Un second groupe de travail, associant les représentants des moyens de paiement et les représentants des ayants droit, a été lancé, en lien avec le ministère de l'Économie et des Finances. Cette nouvelle étape se traduit par la création d'un second Comité.

Ce succès des Comités de suivi a par ailleurs une résonance au-delà de nos frontières, puisqu'ils ont été présentés à la Commission européenne. Si ces résultats sont positifs, il est important que les Comités poursuivent leur travail en tenant compte des évolutions et adaptations des sites pirates.

#### **Contact**

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)